



Peut on retirer le droit de garde du papa?

Par **Iherault_old**, le **04/06/2007** à **22:32**

Bonjour je voulais savoir si mon frère qui eu 3 enfants d'un premier union peut perdre ses droits de garde et d'hébergement vu qu'il ne paye pas de pension alimentaire car il n'a aucun revenu? Son ex dit qu'il ne va plus avoir les enfants mais rien n'est au tribunal mais elle est sure d'elle a partir de ce week end elle ne lui donnera plus ses enfants. Que faire?. Merci

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **23:07**

Bonjour.

Un parent ne peut être privé en principe de son droit de visite sauf pour des motifs graves.

De même, celui qui en bénéficie ne peut être contraint de l'exercer.

Le parent qui empêche le droit de visite commet le délit de non-présentation d'enfant et peut être sanctionné d'un an de prison et/ou de 15 000 € d'amende. C'est un huissier qui peut en assurer le constat.

Cela m'étonnerait énormément qu'un Juge aux affaires familiales lui retire son droit de visite et d'hébergement.

Jusqu'à preuve du contraire, un enfant a besoin de ses deux parents quand bien même ces derniers feraient preuve de certaines faiblesses.

Quant à l'ex, je lui déconseille vivement de se servir de ses enfants comme d'un moyen de

pression pour recevoir le paiement de sa pension familiale.

Cdt.

Par **bourgeois**, le **05/06/2007** à **14:26**

Bonjour,

Votre frère devrait déposer une requête au près du TGI pour faire changer la pension alimentaire.

En aucun cas son ex peut supprimer le droit de visite, si elle refuse de lui présenter les enfants il dépose une plainte à la gendarmerie.

Bon courage

Par **celine2013**, le **12/02/2013** à **12:26**

bonjour, je répond à la question:

oui on peut retirer les droits d'hébergement au papa ce qui est mon cas les droits de visite non malheureusement mais la réduire dans mon cas il y a un weekend sur deux le dimanche de 14 à 18h. Ce qui est pour la pension si tu ne payes pas tu peux faire de la prison il devra déclarer à la CAF qu'il ne peut pas payer et la CAF payera la maman
voilà

Par **cocotte1003**, le **12/02/2013** à **12:34**

Bonjour, il y a-t-il un jugement indiquant un droit de visite et le versement d'une pension alimentaire, cordialement